

Communication sur LINKY

ENERCOOP Bretagne souhaite émettre des réserves sur le compteur LINKY et attirer l'attention sur les conséquences de son déploiement à grande échelle.

Nombreux sont celles et ceux qui aujourd'hui s'interrogent sur les conséquences de la mise en place de ces compteurs Linky qui sont en cours d'installation par ERDF, à qui les collectivités ont délégué la gestion du réseau de distribution.

Certes, ils comportent un avantage pour les consommateurs: ils évitent les estimations faites jusqu'alors par le réseau de distribution entre deux relèves : la consommation réelle est directement accessible à distance. Aujourd'hui, les estimations faites par le réseau sont malheureusement trop souvent des surestimations ; elles conduisent donc à des surfacturations qu'il faut ensuite rectifier entre le consommateur et le fournisseur.

En contrepartie de cet avantage, les interrogations sont les suivantes :

– **Un coût prohibitif** : son coût estimé à 8 milliards d'Euros devait au départ être directement supporté par le consommateur. Le gouvernement a finalement annoncé la gratuité. Il est à craindre, comme le soulignent les associations de consommateurs, que ce coût estimé entre 200 et 300 € ne se retrouve dans les augmentations du tarif d'acheminement.

– **Risque d'atteinte à la vie privée**: Les habitudes de consommation pourront être immédiatement enregistrées par le réseau de distribution, aucune protection n'est prévue aujourd'hui pour éviter des usages abusifs (usages économiques, surveillance judiciaire..).

– **Pour un compteur pas si intelligent que cela** : les informations disponibles sont insuffisantes pour le consommateur qui ne peut réaliser les économies d'énergie attendues.

– **Avec des doutes sur l'impact pour la santé** : Le compteur Linky communique en CPL (Courant Porteur de Ligne), sans passer par un réseau téléphonique ou fibre optique déjà existant comme le demandent certaines associations. La collecte des données ajoutera des rayonnements électromagnétiques, qui se superposeront aux rayonnements des autres compteurs (gaz, eau), antennes relais... A l'époque de la prise de conscience des cas d'électrosensibilité, il ne paraît pas possible que les pouvoirs publics n'aient pas pris en compte cette question. Un comité de suivi sera nécessaire avec une transparence sur les suivis et mesures qui seront faites.

– **Qui a été imposé sans aucune concertation** : le choix du compteur, comme le calendrier de son déploiement ont été décidés-imposés, sans aucune concertation préalable.

Bref, la généralisation prévue de ces compteurs rencontre plus de réserve, voire d'hostilité que de soutien. Ces nouveaux compteurs sont installés par ERDF, indépendamment du fournisseur : le fait d'être consommateur Enercoop ne fait aucune différence.

La maîtrise de l'énergie ne peut se limiter à l'installation de compteurs communicants mais passe surtout par l'éducation populaire. Le coût du déploiement de Linky aurait pu être investi dans ce but et dans le nécessaire développement des sources d'énergie renouvelable.

En conclusion

Enercoop Bretagne considère que Linky est une occasion ratée.

La maîtrise de l'énergie ne peut se limiter à l'installation de compteurs communicants mais passe d'abord par le financement d'un programme d'éducation populaire. Le coût du déploiement de Linky devrait être investi dans ce but et dans le nécessaire développement des sources d'énergie renouvelable.